

L'après COVID, Faire de la filière Santé Healthtech un atout pour notre économie et nos citoyens

Propositions d'Eurobiomed pour préparer la relance

Contexte :

La crise du COVID 19 que nous traversons va nous amener à profondément repenser notre capacité à prendre en charge des pandémies, notre organisation des soins mais aussi de l'accompagnement des personnes fragiles, âgées, ou atteintes de maladies chroniques. Cette crise va également nous interroger sur la place de l'innovation en santé, notre indépendance sanitaire, notre volonté de développer une industrie de la Healthtech forte, à même d'offrir les solutions préventives, diagnostiques ou thérapeutiques dont nos sociétés ont besoin.

Lorsque cette crise est apparue, le pôle Eurobiomed s'est mobilisé au côté de ses adhérents pour identifier leurs difficultés et leur apporter un support. Le pôle a interrogé plus de 230 adhérents pour évaluer l'impact de la crise du Covid-19 sur l'activité des entreprises et de la filière.

Le document présente les premières pistes d'actions qu'Eurobiomed souhaite proposer aux autorités nationales, régionales ou locales afin de soutenir la relance et la filière healthtech. Pour certaines, ce sont des actions de portées européennes ou nationales que le pôle souhaite soutenir ; pour d'autres, le pôle peut être au cœur de leur déploiement et de leur mise en place.

Ces propositions répondent aux grands enjeux collectifs mis en évidence par la crise sur l'organisation de la recherche, le soutien à l'innovation, la nécessaire indépendance sur la (bio)production. Elles visent également à répondre aux sujets spécifiques qui ont été mis en avant lors de notre étude d'impact, à savoir : la R&D, l'activité commerciale, l'accès aux fonds propres des entreprises, la compétitivité de notre filière. Nous avons volontairement exclues de nos propositions les mesures génériques de support à l'économie qui concernent l'ensemble des filières économiques.

Sont distinguées les propositions qui s'inscrivent dans le court terme, c'est-à-dire celles qui visent à aider les entreprises du secteur de traverser le moins mal possible cette période de crise (horizon : fin 2020) et celles qui s'inscrivent dans le moyen/long terme destinées à tirer les leçons de cette crise et permettre le développement d'un écosystème structurellement plus favorable (2020/2025)

Les échanges avec les parties prenantes, au premier rang desquelles nos adhérents et partenaires vont se poursuivre courant mai afin de pouvoir compléter ce document et l'enrichir.

1/ Rétablir la souveraineté technologique et sanitaire de l'Europe et de la France en soutenant les entreprises de la Healthtech tout au long de leur développement

Les avis émis sur les leçons à tirer de la crise actuelle convergent vers la nécessité de repenser l'autonomie sanitaire et de production des médicaments et autres dispositifs médicaux à même de garantir la capacité de la France et de l'Europe à faire face des crises futures.

Est ainsi souligné à juste titre, la nécessité de relocaliser les sites de production et de bioproduction, de matières premières, de principes actifs, d'équipements pour le soin, actuellement fabriqués hors des frontières françaises et européennes.

Il faut également engager une démarche forte de renforcement de notre filière healthtech permettant que les innovations développées en amont dans nos laboratoires puis par nos entreprises innovantes et qui répondent à des enjeux de santé forts, trouvent une solution de développement, jusqu'au marché en France et en Europe.

On le sait, les entreprises de la healthtech qui travaillent en amont sur les innovations technologiques ne bénéficient pas des moyens, notamment financiers, d'amener elles mêmes ces produits sur le marché. Au final, les innovations développées par les healthtechs de nos régions et financées dans leur phases les plus risquées par des capitaux souvent nationaux et des financements publics sont ensuite captées par des grands groupes internationaux

La réponse à cet enjeu réside en partie dans la capacité de la France à mener des essais cliniques et à mettre sur le marché des produits de santé, et dans sa capacité à financer ses entreprises healthtech tout au long de leur développement

Les propositions de court terme (<- 6 mois) :

- Affirmer le rôle stratégique de la filière healthtech et l'inscrire en priorités des stratégies nationales et stratégies régionales et métropolitaines d'innovation
- Faire de la France une place forte du financement des entreprises innovantes de la Healthtech : mise en place de mesures de redirection de l'épargne vers les fonds d'investissement, renforcement de la place de marché française, élargissement des capacités d'investissement de la BPI
- Prendre appui sur les pôles et mettre ces derniers au cœur de l'accompagnement des entreprises innovantes de la healthtech

A moyen Terme (<18 mois):

- Renforcer l'attractivité par des mesures incitatives, notamment fiscales, dédiées à la bio production et à la production de produits de santé d'intérêt stratégique.
- Renforcer l'accompagnement des entreprises de croissance, notamment par l'accès aux talents, l'accompagnement vers les partenariats stratégiques, les alliances
- Simplifier les procédures et accélérer les délais favorisant le déploiement de projets de recherche cliniques et la mise sur le marché des innovations de santé

Axe 2 : Renforcer l'innovation et la R&D dans la santé

Nous croyons fermement que l'innovation doit prendre toute sa place à la fois comme un outil de relance économique mais aussi d'amélioration de la prise en charge des patients et d'amélioration de l'efficacité de notre système de santé.

Plus que jamais, notre proposition est de renforcer le continuum qui va de la recherche fondamentale vers la recherche appliquée et le marché.

La crise que nous traversons illustre l'importance de disposer d'une recherche fondamentale puissante, ouverte, à même de faire avancer nos connaissances scientifiques sans considérations des attentes industrielles. Mais elle montre aussi la nécessité de savoir connecter cette recherche

académique, clinique et industrielle pour que cette dernière puisse transformer les innovations de nos laboratoires de recherche en produits ou services disponibles pour la société et les citoyens. Ces deux enjeux ne sont pas entinoniques, et les projets de R&D publics/privés sont l'un des moyens pour favoriser les interactions.

Enfin, le soutien à nos entreprises au cœur de la R&D, qui souffrent de la crise actuelle, est fondamental pour assurer l'arrivée de nouvelles innovations technologiques au marché.

A court terme :

- Décaler l'ensemble des financements publics des programmes de R&D de 12 mois sans distinction pour permettre de finaliser les programmes de R&D suspendus par la crise.
- Rouvrir les guichets de financement de l'innovation (hors Covid) PSPC, ANR, PSPC Regions, autres AAP BPI etc...)
- Revoir le statut d'entreprises en difficultés au sens de l'UE pour permettre aux entreprises françaises d'accéder aux financements
- Alléger au moins temporairement la règle 1€ de fonds propre pour 1€ de fond publics, les entreprises puisent actuellement dans leurs fonds propres et vont prendre du retard sur leurs levées de fonds

A moyen terme :

- Renforcer et stabiliser dans le temps, les sources de financement à tous les échelons nationaux et régionaux, les simplifier, les pérenniser
- Réduire les délais de traitement des dossiers de demande de financement
- Renforcer les coopérations publics privés, par des dispositifs de soutien financiers aux projets collaboratifs (projets de R&D, laboratoires communs, instituts...), mais aussi par une **meilleure mise à disposition des données de santé** disponibles pour le développement de nouveaux outils prédictifs, diagnostics, thérapeutiques ou numériques.

Axe 3 : Renforcer la croissance des entreprises de la Healthtech par le chiffre d'affaires

Les entreprises de la filière vont devoir affronter des défis importants : retard de développement de leur programme de R&D ; baisse brutale de leur Chiffre d'affaires pour 2020 ; mise en sommeil de leur business development et des négociations avec les partenaires potentiels.

Il faut donc envisager des mesures dédiées aux entreprises de R&D ne générant pas encore de chiffre d'affaires, et d'autres pour celles qui avaient déjà développé une activité de services ou de production et vente de produits.

A court terme :

- Repenser les mesures favorisant l'achat innovant des PME et accompagner les PME du pôle dans ces procédures de marchés publics (au travers de partenariats qui pourraient se développer sur une base régionale)
- Mettre en place des mesures d'accompagnement au rapprochement d'entreprises afin de favoriser les fusions et consolider le tissu des TPE PME françaises notamment de services.
- Mutualiser les moyens pour intensifier les efforts de Business développement et de promotion des PME auprès des grands comptes et des investisseurs, notamment internationaux (prévu dans la feuille de route d'Eurobiomed mais à déployer au plus vite).

A moyen Terme :

- Accélérer le développement des PME Healthtech par le renforcement significatif des capacités d'investissements en fonds propres (depuis la mise en place de fonds régionaux pour les phases d'amorçage, en passant par le prélèvement sur l'assurance vie, jusqu'à la réflexion sur une place boursière plus consistante)
- Accompagner les entreprises françaises vers les Donneurs d'Ordre via les pôles
- Favoriser les déploiements expérimentaux et le financement des usages ou solutions innovants notamment dans le secteur du soin
- Alléger et accélérer les procédures d'accès aux marchés des innovations et lever les freins réglementaires

Axe 4 : Développer des outils territoriaux différenciants au service de la filière et des adhérents

Spécifiquement sur le territoire d'Eurobiomed qui couvre les régions Occitanie et Sud Provence Alpes Côte d'Azur, les acteurs du développement économique et les autorités publiques peuvent s'appuyer sur les forces du pôle pour développer des outils différenciants qui leur permettront d'aider la filière à se relever et leur territoire à gagner en compétitivité.

Au-delà des mesures européennes et nationales qui seront prises pour soutenir la filière healthtech, l'environnement de proximité, l'« écosystème d'innovation » territorial sera clé pour réussir le pari de faire du territoire du Sud méditerranéen une terre de réussite pour la filière et les entreprises innovantes en Santé.

Le travail mené par le pôle en concertation avec les partenaires locaux depuis près de 15 ans a posé les bases, mais à l'heure où tous les territoires vont vouloir, de par le monde, s'emparer de cette filière santé pour la développer au plus proche d'eux, il est important de consolider nos atouts et de combler nos faiblesses au plus tôt pour prendre une place de leader international.

Cette crise conduit aussi à se reposer des questions fondamentales sur la place du diagnostic médical, des maladies négligées, de la gestion au quotidien des malades chroniques.

En cela, elle peut ainsi éclairer sous un jour particulier les engagements du pôle au cours des 10 dernières années autour des projets structurants ; au premier lieu desquels le projet Eurobiomed diagnostic qui permet à notre territoire de se positionner au cœur de ce qui est enfin considéré comme un acteur majeur de santé.

A court terme :

- Accompagner les entreprises de la filière dans la mise en place de partenariats avec les groupes industriels et pharmaceutiques mondiaux, et avec des investisseurs internationaux par le déploiement d'un accompagnement business développement mutualisé
- Accélérer la mise en place de l'accélérateur Eurobiomed : déjà bien avancé, ce projet permettrait à notre territoire de se doter d'un accélérateur d'entreprises visant à accélérer la mise sur le marché de solutions de demain, en s'appuyant sur les entrepreneurs du territoire et au bénéfice de nos territoires et de la création de valeur. Ce projet présente un atout en terme de développement scientifique, technologique et économique.

- Déployer l'immobilier d'entreprises et favoriser l'attractivité d'investisseurs spécialisés.
- Accompagner les entreprises de la filière dans la conquête de nouveaux marchés et notamment l'accès aux marchés publics nationaux et internationaux
- NB des déclinaisons par territoires seront proposées : par exemple pour accélérer le projet Sainte Marguerite à Marseille, le projet de développement de foncier dédié sur Sophia Antipolis, le projet Diagnostic à Montpellier ou le Campus Santé de Toulouse

A moyen Terme :

- Favoriser la mise en place de fonds d'investissements régionaux
- Renforcer le partenariat entre le tissu industriel et les CHU et structures de soins pour favoriser le déploiement de coopération de recherche clinique inter hospitalier / entreprises (accès aux échantillons comme projets de recherche cliniques)
- Développer des projets structurants d'envergure, dans lesquels Eurobiomed fédère les forces de notre territoire pour répondre à des enjeux mondiaux de santé et notamment autour : du diagnostic, de l'IA, des bio thérapies et de l'immunologie, de la bioproduction, de l'infectiologie.

Proposer une offre d'accompagnement dédiées uniforme aux entreprises du pôle en tout lieu du territoire couvert par le pôle.

A propos d’Eurobiomed

Eurobiomed est le pôle Santé du Grand Sud dont l’action couvre les régions Sud Provence Alpes Côte d’Azur et Occitanie.

L’objectif d’Eurobiomed est de favoriser la croissance des sociétés de santé de son territoire, de construire un grand réseau d’acteurs de la santé en Europe et d’apporter une nouvelle dynamique pour ancrer la France parmi les leaders mondiaux de l’innovation en santé.

Eurobiomed associe dans sa démarche les acteurs publics et privés, les chercheurs, les praticiens et les patients, les financeurs et les entreprises, c’est-à-dire tous les acteurs de la chaîne de l’innovation afin de stimuler l’innovation via le développement de nouveaux produits/services répondant aux enjeux de la médecine du futur.

Eurobiomed accompagne le développement d’innovations répondant aux enjeux de la médecine de demain grâce à une expertise de plus de 14 ans qui se décline dans une offre complète pour le développement et la mise sur le marché de toutes solutions validées scientifiquement et/ou cliniquement et des projets de R&D qui visent à prévenir l’apparition des pathologies, les prédire plus précocement, en diminuer l’impact et y apporter une solution thérapeutique.

Depuis 2006, ce sont 290 projets, soutenus par Eurobiomed, qui ont été financés à travers divers appels à projets, européens, nationaux et régionaux, ce qui représente plus d’1 milliard d’euros d’investissement, dont 461 millions d’euros d’aides publiques. Certains des projets terminés ont abouti à au moins un produit, un prototype, ou un service, ce qui représente, sur le marché, 131 produits, prototypes et services innovants.

D’ici 2022, Eurobiomed a l’ambition de réunir 500 membres ; de renforcer son offre d’accompagnement business à destination de ces entreprises notamment par l’accès à des financements nouveaux haut et bas de bilan ; d’accompagner près de 100 projets de R&D par an ; et d’accroître sa visibilité, celle de ses membres et de ses territoires pour les rendre plus attractifs.

Eurobiomed, dont le siège social est basé à Marseille, rassemble aujourd’hui 404 membres dont 336 entreprises, compte 17 collaborateurs.

<https://www.eurobiomed.org/>

Emilie ROYERE, Directrice Générale emilie.royere@eurobiomed.org 06 87 477 647

